

Énumérez les diplômes obtenus, cours ou formations suivis en droit, génie, architecture, comptabilité, estimation des coûts de construction, ou autre sujet pertinent (autre qu'en PRD) (maximum 10)

Titre du cours/formation ou diplôme obtenu	Institution	Date (année)
Baccalauréat en génie civil	Université de Sherbrooke	1996
Droit de la construction	Université de Montréal	2012
Bâtiment durable LEED	RBQ	2009
Lean Six Sigma, ceinture verte (40 heures)	ETS	2017
Gestion de projets	ETS	2016
Intelligence émotionnelle (40 heures)	HEC	2015
Loi sur les contrats des organismes publics	Secrétariat du Conseil du trésor	2014
Gestion de projets en mode AGILE	TAAGO	2020
Formations en construction: travaux près de lignes électriques, danger monoxyde de carbone sur les chantiers de constructions, items à tolérance zéro sur les chantiers, travail en hauteur, étanchéité à l'eau des bâtiments	ASP et employeurs	2010-2013

Expérience professionnelle : Veuillez préciser votre expérience professionnelle

Organisation	Titre / fonction	Date (année)
CIM Conseils	Directrice principale-Gestion de projetprdrpd et gestion immobilière	2019-2022
Groupe Petra	Directrice Immobilier-Place Victoria-Tour de la Bourse	2017-2019
Société de la Place des Arts	Directrice de la Gestion des immeubles	2012-2017
JCB Entrepreneurs généraux	Directrice de projets	2010-2012
WSP (Génivar)	Directrice de projets	2003-2010

Expérience à titre de médiateur(trice) ou d'arbitre dans le domaine de la construction et/ou dans le règlement des différends dans le cadre de contrats de construction : Veuillez fournir les détails de 10 dossiers où vous avez agi comme médiateur(trice), arbitre ou intervenant-expert, sans donner d'information confidentielle. **Maximum trois lignes par dossier.**

1. Agir en tant qu'experte en PRD dans un dossier de réclamations d'un entrepreneur au donneur d'ouvrage dans le cas d'un extra de construction en lien avec des conditions particulières de santé et sécurité au travail non établies lors de la soumission qui avaient occasionné des pertes de temps et des extras (300 K\$) au projet.
2. Agir en tant qu'experte pour la négociation et le règlement d'un projet de construction dans lequel l'entrepreneur réclamait 2 M\$ pour la prolongation du projet dû aux nombreux changements en cours de construction.
3. Agir en tant représentante du donneur d'ouvrage dans la négociation et la gestion de multiples projets de construction, dans les projets publics ainsi que privés.
4. Agir en tant que directrice de construction en tant que représentante de l'entrepreneur général dans la négociation et la gestion de multiples projets de construction, dans les projets publics ainsi que privés.
5. Préparer une réclamation d'une valeur de 500K\$ pour un entrepreneur en design-construction, pour des extras en cours de construction dûs aux nombreux changements et ajouts du client.